

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

**OBJET : Châtellerault – Maison de retraite « La Musardine »
Acquisition d'un terrain appartenant au centre hospitalier Camille Guérin**

Mesdames, Messieurs,

L'emprise cadastrale de la maison de retraite « La Musardine » située rue de la Taupanne à Châtellerault présente une excroissance en sa partie nord qui s'insère dans le cheminement entre l'école d'arts plastiques et l'actuel conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental.

Afin de redonner une cohérence d'ensemble à ce site culturel, il convient de revoir ce cheminement piéton ainsi que son traitement paysager en y aménageant par exemple une aire d'exposition des œuvres d'art en plein air.

Pour ce faire, le centre hospitalier Camille Guérin a donné son accord pour céder à la collectivité l'emprise foncière de 89 m² permettant cet aménagement.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU la délibération du conseil d'administration du centre hospitalier Camille Guérin en date du 25 juin 2009 relative à la cession d'une parcelle de terrain au profit de la commune de Châtellerault,

VU l'avis de France Domaine en date du 21 juillet 2009,

CONSIDERANT l'intérêt général de cette acquisition foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'acquérir moyennant l'euro symbolique la parcelle cadastrée section CT n°268 pour une contenance de 89 m² située rue de la Taupanne à Châtellerault, appartenant au centre hospitalier Camille Guérin,

2°) de maintenir sur cette parcelle un droit de passage au bénéfice du vendeur, permettant un accès secondaire à la maison de retraite, notamment pour les services de sécurité incendie et les services logistiques,

3°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir qui sera passé aux frais de la commune en l'étude de maître Magré, notaire à Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 22/0909
Publié en mairie le 18/0909

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault

